NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

Partie 1 : Budget Principal

I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.
La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget a été voté le 10 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.
Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. Exceptionnellement en raison de la crise sanitaire de cette année il peut être voté jusqu'au 31 juillet de l'année pour laquelle il se rapporte.

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Etat (DETR), le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

La population de la commune au 1er janvier 2020 est de 1 168 habitants.

II - Priorités du budget primitif 2020

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.
La commune poursuit une politique d'investissement avec un programme structurant (construction groupe scolaire).

III – Détail des sections

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 159 182.91 €

1.1 – Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation en €
013- Atténuations de charges	1 000 €	20 000 €	19 000 €
70- Produits des services	55 800 €	79 158 €	23 358 €
73- Impôts et taxes	596 556 €	591 241 €	- 5 315 €
74- Dotations et participations	216 494 €	231033 €	14 539 €
75- Autres produits de gestion courante	72 300 €	64 300 €	- 8 000 €
77- Produits exceptionnels	500 €	500 €	0 €
042- Opérations d'ordre	95 702.09 €	88 703 €	- 6 999.09 €
Résultat reporté	705 412.08 €	84 247.91 €	- 621 164.17 €
TOTAL	**1 743 764.17 €**	**1 159 182.91 €**	**- 584 581.26 €**

L'augmentation :

- Du chapitre 013 s'explique par le remboursement des salaires par l'assurance de l'agent placé en congé de longue durée
- du chapitre 70 s'explique par l'augmentation prévisionnelle du temps de mise à disposition des agents auprès du budget annexe Assainissement pour l'entretien de la STEP

- du chapitre 74 s'explique par une augmentation prévisionnelle des dotations versées par l'Etat

1.2– Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation en €
011 – Charges à caractère général	411 659 €	415 688.91 €	4 029.91 €
012 – Charges de personnel	520 530 €	547 110 €	26 580 €
65 – Autres charges de gestion courante	89 371 €	91 363 €	1 992 €
66 – Charges financières	10 000 €	12 000 €	2 000 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	2 000 €	0 €
023 – virement section investissement	619 454.08 €	-	- 619 454.08 €
042 – Opération d'ordre	90 750.09 €	91 021 €	270.91 €
TOTAL	**1 743 764.17 €**	**1 159 182.91**	-584 581.26 €

L'augmentation du chapitre 012 s'explique par l'augmentation de l'article alloué au personnel non titulaire qui intervient en remplacement du personnel placé en arrêt de travail.

2- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 510 685.44 €

2.1 – Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020
13 – Subventions d'investissement	61 610.00 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	741 959.42 €
040 – Opérations d'ordre	91 021 €
16 – Emprunt	93 000 €

RAR	826 450 €
001 – Solde positif reporté	696 645.02 €
TOTAL	**2 510 685.44 €**

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA qui est estimé à 38 800 €
- Les recettes d'amortissement pour 91 021 €
- Le recours à un emprunt pour un montant prévisionnel de 93 000 €
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
  - Subvention du Département pour le remplacement des lanternes Av de Toulouse (11 328 €)
  - Subvention du Département pour la construction du groupe scolaire (299 000 €)
  - Subvention De l'Etat (DETR + DSIL) pour la construction du groupe scolaire (576 122 €)
  - Subvention du Département pour l'acquisition du Columbarium (1 610 €)

2.2 – Dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020
20 – Immobilisations incorporelles	12 043.00 €
21 – Immobilisations corporelles	92 495.00 €
23 – Immobilisations en cours	59 583.17 €
16 – Emprunts	81 500 €
040- Opération d'ordre	88 703 €
RAR	2 176 361.27 €
TOTAL	**2 510 685.44 €**

Les principaux projets de l'année 2020 sont :

- La poursuite de la construction du groupe scolaire (2 077 110.12 €)
- Le plan d'adressage (5 178.20 €)
- L'accessibilité de la gendarmerie (8 760 €)
- Remplacement des luminaires de la salle culturelle (3 252.12 €)

- Le remplacement des lanternes obsolètes avenue de Toulouse (33 984 €)
- La mise en place d'un système de vidéoprotection (30 000 €)
- La poursuite des travaux de mise en valeur de la Villa d'Antone (26 325 €)
- La mise aux normes de la salle culturelle (8 350 €)
- La mise aux normes du Gymnase (11 330 €)
- La participation par le biais d'un fonds de concours pour la couverture des terrains de tennis (92 707.34 €)
- L'acquisition d'un réciprocator pour le service technique (2 306 €)
- L'acquisition de mobilier pour la nouvelle école (7 350 €)
- L'acquisition de matériel informatique pour l'école (3 800 €)
- L'acquisition de cases pour le columbarium (5 000 €)

IV - Etat de la dette

Depuis 2010, la commune a financé l'ensemble de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. En 2019 un emprunt de 260 000 € et un emprunt relais TVA de 379 000 € ont été contractés pour financer la construction de l'école. Au 1er janvier 2020, la dette restant à courir s'élève à la somme de 814 504.82 €.

V - Taux d'imposition

Pour l'année 2020, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.
Les taux seront les suivants pour l'année 2020 :
Taxe Foncière (bâti) : 18.60 %
Taxe foncière (non bâti) : 46.49 %

VI - Effectifs de la collectivité

Agents titulaires :
Catégorie B : 2 agents
Catégorie C : 12 agents

Agents non titulaires :
1 CDD de 3 ans à compter du 1er novembre 2017

Partie 2 : Budget annexe / Assainissement

La section d'exploitation du budget assainissement s'équilibre à la somme de 92 380.86 €.
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 748 306 €. Les dépenses d'investissement s'articulent autour du projet de mise aux normes de la station d'épuration.

Le Maire,

Stéphane PATIER